



Commission d'Organisation des compétitions

PV N° 09

Réunion du : 03/04/2023

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Etaient Présents :

- | | |
|----------------|---------|
| - KRIBES SAID | COC. |
| - HEZAM HAMMA | MEMBRE. |
| - SEDDIKI ANIS | MEMBRE |

Traitement des Affaires

✚ Affaire N° 43 : Rencontre PCG - WEF (U19) du 24/03//2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **24/03/2023** au stade de ABDA ALI /GUELMA à 14h00.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe **WEF (U19)** sur le lieu de la rencontre.

✚ Par ces Motifs la COC décide

- **Match perdu par pénalité à l'équipe WEF (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (PCG) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)**
- **UNE AMENDE de quinze mille DA (15000,00 DA) au club WEF payable dans Un délai de 30 jours.**
- **En application à l'article 52 R.G FAF jeunes/AMENDEMENT**

✚ Affaire N° 44 : Rencontre ESB - WEF (U17) du 25/03/2023

- ✚ Non déroulement de la rencontre
- ✚ Attendu que la rencontre a été programmée le **25/03/2023** au stade de BENDJERAH à 12h00.
- ✚ Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe **WEF (U17)** sur le lieu de la rencontre

✚ Par ces Motifs la COC décide

- ✚ **Match perdu par pénalité à l'équipe WEF (U17) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ESB) (U17) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)**
- ✚ **UNE AMENDE de quinze mille DA (15000,00 DA) au club WEF payable dans Un délai de 30 jours.**
- ✚ **En application à l'article 52 R.G FAF jeunes/AMENDEMENT**



Commission d'Organisation des compétitions

Affaire N° 45 : Rencontre RSB - ORB (U19) du 24/03//2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **24/03/2023** au stade de SELLOUA à 10h00.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe **ORB** (U19) sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide

- **Match perdu par pénalité à l'équipe ORB (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (RSB) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)**
- **UNE AMENDE de quinze mille DA (15000,00 DA) au club ORB payable dans Un délai de 30 jours.**
- **En application à l'article 52 R.G FAF jeunes/AMENDEMENT**

Affaire N° 46 : Rencontre WAM - ORB (U15) du 25/03/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **25/03/2023** au stade de AIN MAKHLOUF à 10h00.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe **ORB** (U15) sur le lieu de la rencontre

Par ces Motifs la COC décide

- **Match perdu par pénalité à l'équipe ORB (U15) pour octroyer le gain du match à l'équipe (WAM) (U15) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)**
- **UNE AMENDE de quinze mille DA (15000,00 DA) au club ORB payable dans Un délai de 30 jours.**
- **En application à l'article 52 R.G FAF jeunes/AMENDEMENT**

Affaire N° 47 : Rencontre WAM - ORB (U17) du 25/03/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **25/03/2023** au stade de AIN MAKHLOUF à 12h00.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe **ORB** (U17) sur le lieu de la rencontre

Par ces Motifs la COC décide

- **Match perdu par pénalité à l'équipe ORB (U17) pour octroyer le gain du match à l'équipe (WAM) (U17) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)**
- **UNE AMENDE de quinze mille DA (15000,00 DA) au club ORB payable dans Un délai de 30 jours.**
- **En application à l'article 52 R.G FAF jeunes/AMENDEMENT**



Commission d'Organisation des compétitions

➤ Affaire N° 48 : Rencontre ESB - WEF (U15) du 25/03/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **25/03/2023** au stade de BENDJERAH à 10h00.
- Vu la feuille de match
Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe WEF (U15) sur le lieu de la rencontre

➤ Par ces Motifs la COC décide

- *Match perdu par pénalité à l'équipe WEF (U15) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ESB) (U15) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)*
- *UNE AMENDE de quinze mille DA (15000,00 DA) au club WEF payable dans Un délai de 30 jours.*
- *En application à l'article 52 R.G FAF jeunes/AMENDEMENT*

➤ Affaire N° 49 : Rencontre WEF- ESB (U19) du 28/03//2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **28/03/2023** au stade de E-FEDJOU DJ à 14h30.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe WEF (U19) sur le lieu de la rencontre.

➤ Par ces Motifs la COC décide

- *Match perdu par pénalité à l'équipe WEF (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ESB) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)*
- *UNE AMENDE de quinze mille DA (15000,00 DA) au club WEF payable dans Un délai de 30 jours.*
- *En application à l'article 52 R.G FAF jeunes/AMENDEMENT*